

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référentes Directeurs

Protocole sanitaire

- [Foire Aux Questions des directeurs d'école du 79](#) les plus souvent posées au sujet de la gestion des cas covid dans les écoles.

- [Protocole sanitaire et FAQ du ministère](#) mis à jour au 17/02/22

À compter du 28 février, le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé est allégé en population générale. Il l'est aussi en milieu scolaire. **Les élèves, comme les personnels n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4-).**

La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests n'est plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les établissements scolaires.

-Les derniers [documents utiles](#) ont été mis à jour sur l'intranet au 01/03/22.

Formation continue des directeurs

Chaque directeur participera à quatre demi-journées de formation entre mars et juillet 2022. Les groupes de stagiaires sont consultables sur le tribu des directeurs d'écoles du 79.

GDDE

La réunion prévue initialement le mercredi 24 mars est déplacée à une date ultérieure.

 Un [forum](#) est ouvert sur l'espace **tribu** pour les directeurs d'écoles du 79 pour permettre les interactions et l'entraide entre les directeurs du département. Vous trouverez également sur cet espace tribu une [FAQ](#) regroupant les questions les plus souvent posées aux référentes.



Pensez à consulter l'[espace pédagogique](#).

Contact référentes directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ - referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr - 06 35 28 44 11

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX - referent.directeursud79@ac-poitiers.fr - 06 17 91 11 12



Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles publiques

Les enseignants qui souhaitent exercer à temps partiel ou réintégrer à temps complet pour l'année scolaire 2022/2023 doivent adresser leur demande **avant le 15 mars 2022**. La procédure de demande correspondante est décrite dans la [note de service](#) disponible sur l'intranet.

Les règles relatives au mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles, organisé au titre de la rentrée 2022 sont détaillées dans la [note de service](#) publiée sur l'intranet.

La saisie de vœux sera possible du **mercredi 6 avril 2022 au mardi 19 avril 2022** sur le service Siam (système d'information et d'aide aux mutations).



Service des Affaires Générales et Financières

La formation théorique des services civiques, assurée par la Ligue de l'Enseignement, va commencer prochainement pour se terminer début mai.

Par ailleurs, le département vient de recevoir une nouvelle livraison de masques chirurgicaux pour tous les personnels et FFP2 pour ceux s'étant inscrits en ligne.



Social et Santé

La prochaine CDAS se tiendra le mardi 22 mars.